

Parution du Carnet *Adapter la ville, concilier patrimoine du quotidien et transitions*

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) sort une publication de la collection *Carnet* intitulée « *Adapter la ville, concilier patrimoine du quotidien et transitions* ». Fruit d'un long travail de l'agence, cette publication regroupe textes didactiques, croquis opérationnels, photographies illustratives et paroles d'experts.

Présenté en avant-première le 16 juin 2025 lors du Forum des projets urbains de la Méditerranée au réseau d'acteurs et professionnels du territoire, ce nouvel opus part du constat qu'à l'heure de la sobriété foncière, énergétique et de l'adaptation au changement climatique, la ville constituée représente plus que jamais le lieu et l'enjeu de la ville de demain.

**Laure-Agnès CARADEC**, Présidente de l'Agam, a déclaré « *La ville de demain est déjà présente, bâtie à plus de 80%. Tous ces bâtiments devant lesquels nous passons quotidiennement, parfois sans même nous en rendre compte, représentent notre patrimoine du quotidien et pour l'essentiel notre cadre de vie. C'est pour ces raisons qu'il est urgent non seulement d'en prendre conscience mais également et surtout de s'en occuper, le réhabiliter et l'adapter. Pour retrouver des qualités d'usage et prouver que ce patrimoine a encore quelque chose à dire, il doit toutefois être adapté, en fonction de ses valeurs intrinsèques, que cela soit par l'aménagement du cœur d'îlot, l'intensification avec la surélévation ou la rénovation énergétique. C'est dans ce contexte que le Carnet Adapter la ville, concilier patrimoine du quotidien et transitions voit le jour et est l'expression et la concrétisation de nos missions.* »

**Le fil rouge du Carnet**

L'ambition de l'Agam avec ce Carnet est d'expliquer la notion de patrimoine du quotidien au travers des grands types architecturaux locaux et de croiser ces enjeux d'adaptation à ceux des grandes transitions à l'œuvre. Cette nouvelle publication promeut la qualité urbaine et paysagère dans la fabrique urbaine, à partir d'un patrimoine bâti ordinaire. L'Agam s'inscrit pleinement dans l'analyse de cette morphologie urbaine, des bâtiments existants devant évoluer de façon durable et résiliente. Et ce, dans une méthode qui pose les enjeux issus du diagnostic, qui combine les solutions respectueuses, trouvant des équilibres sans opposer, pour accompagner au mieux la ville dans ses évolutions nécessaires dans toutes ses transitions : énergétique, environnementale, de qualité d'habiter.

**3 grandes parties structurent le Carnet :**

**Le patrimoine du quotidien** : à vocation pédagogique et très visuelle, le Carnet aborde la notion de patrimoine du quotidien au travers des grands types architecturaux locaux qui constituent le matériau de la ville contemporaine: le Deux fenêtres, le Trois fenêtres, l'immeuble haussmannien, l'immeuble de style Art Déco et l'immeuble du Mouvement moderne

**Le déjà-là, une matière à projet** : la publication invite ensuite à envisager comment ce patrimoine peut trouver sa place dans la création d'une ville résiliente et répondre aux transitions amorcées et à venir sans perdre son identité.

**Mosaïque d'expérimentations du territoire** : la prise de conscience a commencé chez les acteurs publics et, sur une décennie, plusieurs expérimentations marseillaises montrent la manière dont les architectes appréhendent déjà cette matière première utile et comment il la transforme. Ces expérimentations viennent conclure le document en troisième partie.



## ADAPTER LA VILLE

Concilier patrimoine du quotidien et transitions



\*Retrouvez sur notre site le Carnet dans son intégralité : <https://www.agam.org/carnet-patrimoine/>

### Contact presse

Céline SAMPER

Chargée de communication et des relations avec la Présidence

Mail : [c.samper@agam.org](mailto:c.samper@agam.org)

Tél. : 07 50 72 91 39

*L'Agam est depuis 1969, date de sa création, au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associée, à travers un programme de travail annuel, collectivités locales et Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale sont composés d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architecte, urbaniste, géomaticien, statisticien, économiste, etc. et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.*